

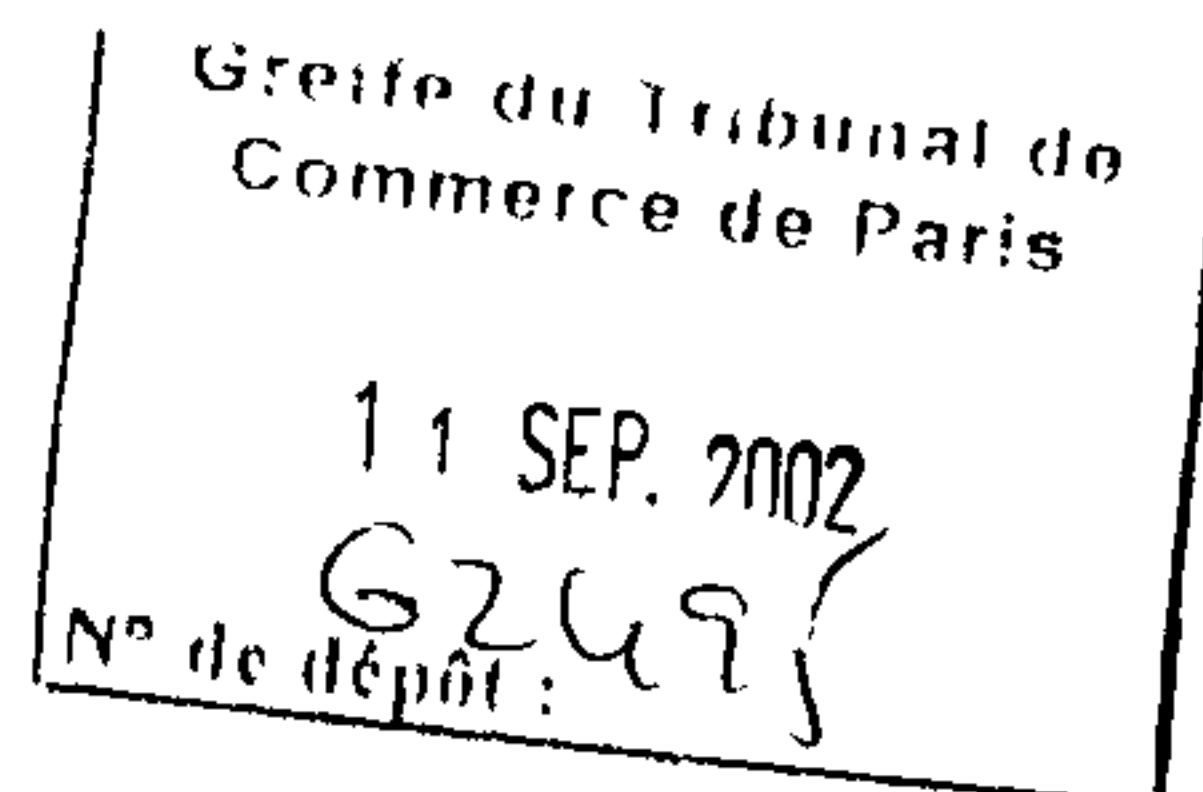
"LE CLUB MONTMARTROIS"

Société Anonyme au capital de 850.000 Francs

Siège social : 50, Rue Duhesme -75018- PARIS

R.C.S. PARIS : B 349.034.058. (89.B.00607)

S.I.R.E.T. : 349.034.058.00017



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2001

L'an deux mil un, le vingt huit septembre, à dix heures.

Les Actionnaires de la Société " LE CLUB MONTMARTROIS", Société Anonyme au capital de 850.000 Francs, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration du 12 septembre 2001.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Franck KOUTCHINSKY.

Monsieur Jean KOUTCHINSKY et Madame Geneviève SITBON, les deux actionnaires présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Berthe PUTOIS est désignée comme secrétaire de séance.

Le Cabinet "BONNEVIE & ASSOCIES", représenté par Monsieur Didier BONNEVIE, Commissaire aux Comptes de la Société, bien que régulièrement convoqué n'assiste pas à la réunion, et est excusé.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, possèdent huit mille cinq cents (8.500) actions soit la totalité des actions composant le capital social.

L'Assemblée pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Un exemplaire de la lettre de convocation à la présente assemblée,
- La feuille de présence de l'assemblée,
- Le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,
- ainsi que tous les autres documents et tableaux soumis au droit de communication préalable des actionnaires.

Puis, Monsieur le Président déclare :

- Que les formules de procuration adressées aux actionnaires par la société étaient accompagnées des documents et comportaient les mentions prévues par les articles 133 et 134 du Décret du 23 Mars 1967.

- que la liste des actionnaires arrêtée le seizième jour avant la réunion de l'assemblée, a été tenue à la disposition des actionnaires, au siège social, quinze jours avant cette assemblée,

- et qu'en outre, les documents et renseignements visés par les articles 168 de la Loi du 24 Juillet 1966 et 135 du Décret du 23 Mars 1967 ont été tenus à la dispositions des actionnaires, au même lieu, depuis la convocation de l'assemblée, savoir :

a) Le projet des résolutions présentées par le Conseil d'Administration,

b) Le rapport du Conseil d'Administration,

c) L'état des Administrateurs et Directeurs Généraux comprenant : leur nom, prénom usuel et domicile, avec l'indication des autres sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations, et, à l'unanimité, constate qu'elle a été régulièrement convoquée et que les actionnaires ont pu exercer leur droit de communication, conformément à la Loi et suivant les modalités choisies par eux.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- Nomination d'un nouvel Administrateur, suite la démission de Madame Geneviève SITBON, de ses fonctions d'Administrateur,
- Délégation de pouvoirs.

Monsieur le Président expose qu'à la suite de la démission de Madame Geneviève SITBON de ses fonctions d'Administrateur, le nombre de ces derniers est devenu inférieur au minimum légal et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement, en nommant Madame Berthe PUTOIS.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Après explications et échange de vues, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des associés, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide d'accepter la démission de Madame Geneviève SITBON de ses fonctions d'Administrateur, et nomme :

- Madame Berthe PUTOIS,
demeurant : 61-63, Rue du Poteau (75018) PARIS.
née le 12 Avril 1922 à PARIS 12ème,
de nationalité française,

pour la durée du mandant restant à courir de Madame Geneviève SITBON en qualité d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2002.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Madame Berthe PUTOIS déclare accepter expressément les fonctions d'Administrateur qui viennent de lui être conférées, et déclare n'être frappée d'aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions d'administrateur de société.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un original du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir les formalités légales ou administratives.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Rien n'étant plus à l'Ordre du Jour, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par tous les membres du bureau.

LE PRESIDENT

*Bon copie certifiée conforme à l'original.
le PDG.*

LES SCRUTATEURS

LE SECRETAIRE